

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 12 Janvier 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Quorum : 6

Le douze janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, M. Ronald VERNOUX, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Freddy VINET, M. Luc DUCLOS, Mme Charlène GRIFFON, Mme Cécile MAIRAND.

Absents : Mme Fabienne ASSIMEAU (pouvoir Mme Céline ROUIL), M. André MARCHAIS

Secrétaire de séance : Mme Cécile MAIRAND

Convocation envoyée le 7 janvier 2023

Convocation affichée le 7 janvier 2023

Séance ouverte à 19H00

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2022.

Décisions du conseil municipal :

D2023– 01 – Modification des commissions communales

D2023– 02 – Revue des provisions sur charges pour les loyers de la résidence du lavoir

D2023– 03 – Demande de subventions projet halle

Questions diverses :

- Ballade thermographique
- Méthaniseur de Genouillé
- Rapport département sur la vitesse route de Tonnay-Boutonne

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2022.

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **D2023-01 Modification des commissions communales**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à jour la liste des commissions communales à mi-mandat pour tenir compte des compétences et des disponibilités de chaque membre du conseil.

Voici la liste définie lors de la délibération 2020-23 du 11 juin 2020.

<i>Nom des commissions</i>	<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Commission des Chemins	Freddy VINET Ronald VERNOUX Eric BOUCLY Cécile MAIRAND Luc DUCLOS Denis GORRON Fabienne ASSIMEAU	
Commission des Bâtiments communaux	Freddy VINET Ronald VERNOUX Eric BOUCLY André MARCHAIS	
Commission du Cimetière	Freddy VINET André MARCHAIS Ronald VERNOUX Eric BOUCLY	
Commission scolaire	Cécile MAIRAND Céline ROUIL Charlène GRIFFON	
Commission des Finances	Cécile MAIRAND Eric BOUCLY Céline ROUIL	
Commission d'Appel d'offre En application de l'article 22 du Code des marchés publics	Cécile MAIRAND Eric BOUCLY Céline ROUIL	Fabienne ASSIMEAU Ronald VERNOUX André MARCHAIS Luc DUCLOS
Commission Bulletin Municipal	Cécile MAIRAND André MARCHAIS Fabienne ASSIMEAU Luc DUCLOS Charlène GRIFFON	
Commission Liste électorale	Eric BOUCLY Céline ROUIL	
Commission Local des Associations	Cécile MAIRAND Fabienne ASSIMEAU Luc DUCLOS Charlène GRIFFON	

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de constituer les commissions suivantes :

<i>Nom des commissions</i>	<i>Vice - président</i>	<i>Membres</i>
Commission des chemins	Denis GORRON	Freddy VINET Ronald VERNOUX Eric BOUCLY Cécile MAIRAND Luc DUCLOS Fabienne ASSIMEAU
Commission des Bâtiments communaux	Eric BOUCLY	Freddy VINET Denis GORRON Ronald VERNOUX André MARCHAIS
Commission du cimetière	Ronald VERNOUX	Freddy VINET Denis GORRON André MARCHAIS Eric BOUCLY
Commission scolaire	Céline ROUIL	Cécile MAIRAND Charlène GRIFFON
Commission des finances	Céline ROUIL	Céline ROUIL Denis GORRON Eric BOUCLY
Commission bulletin municipal	Cécile MAIRAND	Luc DUCLOS André MARCHAIS Charlène GRIFFON Fabienne ASSIMEAU

D2023-02 Revue des provisions sur charges pour les loyers de la résidence du lavoir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été procédé au calcul des charges pour les locataires de la résidence du lavoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de laisser le choix aux locataires pour le restant à payer des charges 2022, un paiement direct du restant dû ou un étalement sur 11 mois.

➤ **DECIDE** de fixer les provisions sur charges mensuelles comme suit à partir du 1^{er} février 2023

	Logement 1	Logement 2	Logement 3	Logement 4	Logement 5
Charges provisionnelles 2023	80	85	60	80	80

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout courrier adressé aux locataires pour leur faire part de la présente délibération.

- **D2023-03 Demande de subventions projet halle**

Monsieur le Maire précise que le projet de construction d'une halle pour la commune prévue à côté de la salle des associations sur la parcelle jouxtant le parking de la mairie peut être subventionné par l'état par le biais de la DETR et également par le département pour l'aide à la revitalisation des petites communes.

Le plan de financement prévu pour le projet est le suivant :

	Demande (pourcentage HT)	Montant HT
Aides publiques		
Etat : DETR (ZRR - 40% + 10% bonus écologique)	50%	32 111,00
Département : aide à la revitalisation des petites communes	30%	19 266,60
	total subvention	51 377,60
Participation du maître d'ouvrage		
Autofinancement		12 844,40
Emprunt		
	total projet	64 222,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 afin de concrétiser ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département dans le cadre de l'aide à la revitalisation des petites communes.
- **ADOpte** le plan de financement exposé dans la présente délibération.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Signatures des délibérations du conseil municipal du 12 janvier 2023

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	25/01/2023
CADOT Matthieu - Maire	
Cécile MAIRAND – secrétaire de séance	

